

Des installations électriques non sécurisées dans 70 millions d'habitations européennes:

Le vendredi 22 février 2002, un plan d'action fût établi à Barcelone.

Un congrès international, visant l'**amélioration de la sécurité des installations électriques dans l'habitat**, c'est déroulé dernièrement à Barcelone.

Ce congrès c'est tenu sous la présidence du professeur Ronny Belmans, directeur du département "Electricité & Electronique" de l'université de Louvain, en présence de représentants des principales associations européennes de consommateurs, d'installateurs électriciens, d'organismes de contrôles et de législateurs.

Selon une étude réalisée par l'ECI (European Copper Institute), avec le concours du cabinet GMC, sur un échantillon de 16.000 logements dans 11 pays européens (Bulgarie, Tchéquie, France, Italie, Turquie et Ukraine), plus de 70 millions d'habitations ne seraient pas en conformité avec les normes de sécurité électrique.

Une conclusion alarmante, laquelle a conduit les participants à élaborer un plan d'action sur 5 ans basé sur une mise en place d'une réglementation définie par voie législative et à effet obligatoire lors de la vente d'un bien immobilier ou d'une mise en location.

Considérant la non-existence de législation européenne en la matière, mis à part la recommandation du CENELEC publiée en 2000 en faveur d'une inspection périodique décennale, le groupe pilote a proposé les actions suivantes :

- 1) Mise en place d'un système d'inspection périodique des installations, imposé par voie réglementaire au niveau de chaque état et basé sur la remise de certificats de conformité par le propriétaire au moment de la vente ou de la location d'un bien immobilier.
- 2) Responsabilisation des ménages à la mise en sécurité des installations par des incitants fiscaux spécifiques.
- 3) Subventions pour la mise aux normes des foyers les plus démunis.

Ces 3 éléments seront validés dans 4 pays pilote: France, Italie, Pologne et Espagne.

Ces mesures devraient favoriser ;

- Une considérable réduction en pertes humaines: plus de 600 par an.
- La création de 100.000 emplois par an.
- Une diminution significative des accidents (incendie) et dommages liés aux questions de non-conformité des installations électriques.

Le groupe pilote est composé de:

- La Fédération Internationale pour la Sécurité des Usagers de Electricité (FISUEL)
- L'Union International Electrique (UIE)
- L'Association Internationale des Installateurs Electriques (AIE)
- L' European Copper Institute (ECI).
- Les représentants des pays tels que: France, Italie, Pologne et Espagne.

Benoît Dôme
Copper Benelux